

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Compte-rendu affiché le : 9 avril 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 12 avril 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2021

N° 21-04-14

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI-Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Jacques DECHANDON – Céline BENNICI à Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210407-21-04-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/04/2021

Affichage : 09/04/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2021-30 – Proposition d'honoraires étude béton armé proposée par GUIVIBAT INGENIERIE pour la création d'une trémie dans le plancher bois couvrant le rez-de-chaussée au Casino acceptée pour un montant s'élevant à 680.00 € HT.
- Décision n° 2021-31 – Contrat dératization 2021 proposé par SAS LOIRE HYGIENE :
 - Ecole et gymnase La Colombe : 840.42 € TTC
 - Ecole Le Petit Prince : 660.00 € TTC
- Décision n° 2021-32 - Convention de formation professionnelle VAL CONFIANCE proposée à la responsable RAMPE Bout' Chou les 21 mai et 7 juin 2021 – "Estime et Affirmation chez l'enfant : Pour lui, un passeport pour demain !" : 295 €
- Décision n° 2021-33 – Convention de mise à disposition d'un local à l'Office de l'Economie de Saint-Galmier, pour une durée de trois ans à compter du 8 mars 2021.
- Décision n° 2021-34 – Convention de mise à disposition de locaux au Pôle des Services à Loire Forez Agglomération (ex Syndicat du Bonson), pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} mars 2021 et un loyer annuel s'élevant à 1 148.15 € TTC.
- Décision n° 2021-35 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux au tennis Club de Saint-Galmier – Salle Longchamp + gymnase de la Rose des vents, jusqu'au 31 août 2021.
- Décision n° 2021-36 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux communaux à l'association E.S.B.(Etoile Sportive Baldomérienne) jusqu'au 31 août 2023.
- Décision n° 2021-37 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux communaux à l'association Saint-Galmier Loisirs, jusqu'au 31 août 2023.
- Décision n° 2021-38 – Contrat O'NEOS SECURITE pour une durée de un an :
 - Agent de sécurité : 18.60 € HT/h
 - Agent cynophile : 19.70 € HT/h
- Décision n° 2021-39 – Travaux pour la réalisation des tennis couverts sur le site de Préchâteau à Saint-Galmier – Avenant n° 4 – Lot 1 Terrassement de l'entreprise TP CONVERT d'un montant s'élevant à 2 431.00 € HT portant le marché à 163 092.50 € HT.
- Décision n° 2021-40 – Convention SIMA Coise pour l'entretien de sentiers durant l'année 2021 avec une prévision de 6 jours de travaux au tarif de 600 €/jour.
- Décision n° 2021-41 – Contrat SVP pour un abonnement à la cellule d'aide psychologique d'une durée de 14 mois à compter du 3 mai 2021, renouvelable deux fois : 2 404 € HT.
- Décision n° 2021-42 – Devis de Philmoinedesign d'un montant s'élevant à 8 000 € TTC accepté pour la création d'une œuvre artistique et d'une série d'objets dans le cadre de la Biennale du Design 2021.
- Décision n° 2021-43 – Convention 30 millions d'amis pour la campagne 2021 de stérilisation et d'identification des chats errants.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210407-21-04-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 09/04/2021

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 12 avril 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

